



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

*Sur la Commune de LE BOURG D'OISANS 38520
Lieudit Le Rat, 135 Zone artisanale du Fond des Roches.*

BATIMENT INDUSTRIEL

**d'une surface au sol totale de 563,31 M2,
composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage,
avec garages et ateliers,
(sur deux parcelles de terrain cadastrées AL n° 374 et AL n° 425)**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 25 JANVIER 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le mardi 18 janvier 2022 de 11 heures à 12 heures par le ministère de
la SELARL LEGALACT,
Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de LE BOURG D'OISANS (38520) – Lieudit Le Rat, 135 Zone artisanale du Fond des Roches, un bâtiment industriel cadastré section AL 374 pour 08a 91ca et AL 425 pour 48ca.

Un arrêté de lotissement du 20 janvier 1987 a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3 le 13 avril 1987 volume 87 P n° 1924.

Un acte contenant division de parcelles reçu le 10 juillet 1989 par Maître BENAY, notaire, a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3 le 11 août 1989, volume 89 P n° 4934.

Un acte contenant division de parcelles reçu le 24 septembre 1997 par Maître CASTETS, notaire, a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3 les 28 octobre 1997 et 14 janvier 1998, volume 97 P n° 5860.

Un acte contenant division de parcelles reçu le 26 février 1999 par Maître BENAY, notaire, a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 3 les 19 avril 1999, volume 99 P n° 2247.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 27 mai 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 165.100 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 16.510 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.